



## FICHE 6

# S'approvisionner en énergie d'origine renouvelable

## DESCRIPTIF

En France, pour la production d'électricité et de chaleur, les principales sources d'énergies renouvelables sont d'origine hydraulique, éolienne, solaire et biomasse.

Parvenir à couvrir de manière autonome les besoins en énergie d'un restaurant reste rare, mais des offres commerciales existent pour souscrire des contrats qui permettent l'achat d'énergie d'origine renouvelable à 100 % :

- Les offres d'énergie verte « premium » : le fournisseur produit lui-même de l'électricité d'origine renouvelable ou s'en procure directement auprès de producteurs bien identifiés. Il achète à ces petits producteurs d'énergie d'origine renouvelable des « garanties d'origine » (système européen donnant accès à un outil de traçabilité de l'origine de l'énergie, obligatoires pour pouvoir commercialiser des offres « vertes ») de façon transparente et traçable. Cette électricité 100 % d'origine renouvelable est injectée directement dans le réseau électrique français.

- Les offres d'énergie verte « standard » : le

fournisseur s'appuie sur les garanties d'origine : elles certifient que le producteur a injecté une quantité équivalente d'électricité d'origine renouvelable sur le réseau électrique européen, mais l'électricité qu'il achète dans le cadre du contrat d'énergie verte peut être issue du charbon, du gaz fossile ou du nucléaire.

Une vingtaine de fournisseurs proposent des offres vertes (électricité et/ou gaz). Pour choisir, le restaurant peut utiliser le comparateur d'offres pour les particuliers et les professionnels du Médiateur national de l'énergie.

Par exemple, l'un des critères de la certification Écolabel européen pour les hébergements touristiques valorise :

- Une production autonome sur site d'électricité à partir de 10 % de la quantité totale consommée annuellement.
- L'utilisation d'énergie provenant de sources d'énergie renouvelables à hauteur d'au moins 70 % pour chauffer ou refroidir les locaux ainsi que pour chauffer l'eau sanitaire.



### POINTS DE VIGILANCE

Il est pertinent de se questionner sur la puissance souscrite, les besoins réels, les sources de gaspillage d'énergie et de comparer les offres des fournisseurs d'énergie (coût d'abonnement et des consommations).



### BÉNÉFICES ATTENDUS

- Développement des offres « énergies renouvelables ».
- Anticipation de la réglementation.



## INVESTISSEMENT

- Coût variable selon les prestataires.



## RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Donnée inconnue.



## GAINS

- Diminution de l'abonnement, notamment s'il y a une baisse de la puissance souscrite.
- Diminution des coûts du kWh d'électricité ou du m<sup>3</sup> de gaz.



## AIDES

Sans objet.

### Auberge Ty An Heol – Nizon (29)

Choix d'un contrat d'électricité 100 % d'origine renouvelable avec le fournisseur Enercoop.

### Marin'Boël – Guichen (35)

Passage au fournisseur ikek : électricité verte produite sur fleuve, par la compagnie nationale du Rhône, 100 % made in France.

### Café Ty Pierre – Roscoff (29)

Contrat d'électricité garantissant une production à 100 % à partir de sources d'origines renouvelables à travers des garanties d'origine.

## RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

**La loi « Transition énergétique » de 2015** a fixé pour objectif 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute de la France en 2030.

**La loi Énergie-Climat de novembre 2019** confirme cet engagement et fixe un objectif de réduction de 40 % de la consommation d'énergies fossiles (et des émissions de gaz à effet de serre liées à cette source d'énergie) à horizon 2030 par rapport à 1990.

## CRITÈRES RÉFÉRENTIEL « Exemplarité environnementale dans la restauration commerciale »

C 12 : électricité d'origine renouvelable

C 16 : approvisionnement en énergie



## POUR ALLER PLUS LOIN

- Avis ADEME « Les offres d'électricité verte » 2018.
- Fiches pratiques pour expliquer les offres « vertes » d'électricité et gaz ainsi que des comparateurs sur le site d'information du médiateur national de l'énergie : [www.energie-info.fr/pro/?s=offre+verte](http://www.energie-info.fr/pro/?s=offre+verte)
- Fiche pratique sur le gaz vert : [www.energie-info.fr/fiche\\_pratique/quest-ce-quune-offre-de-gaz-vert](http://www.energie-info.fr/fiche_pratique/quest-ce-quune-offre-de-gaz-vert)
- Guide de l'électricité verte : <https://www.guide-electricite-verte.fr/>